

## **LA FORMATION SYNDICALE**

### **Des enjeux pour accompagner le développement et la transmission des connaissances et des pratiques dans Solidaires.**

Les besoins de développement des formations syndicales sont liés notamment au constat des animatrices et animateurs des syndicats et équipes de Solidaires :

- La perte de « compétences » syndicales notamment liée à l'important renouvellement de militant-es qui partent en retraite et aux difficultés de former des équipes nouvelles.
- Les difficultés d'investissement qui peuvent être la conséquence de formations syndicales politiques insuffisantes.
- La différence de niveaux de développement, de structuration, de moyens des structures professionnelles, avec des inégalités dans les possibilités et la qualité des formations
- Des orientations pas toujours portées, pas toujours connues et pourtant nécessaires.

Les parcours de formation doivent permettre à la fois aux militant-es qui sont élu-es ou représentant-es dans les instances représentatives du personnel d'avoir des bases juridiques et réglementaires solides mais aussi de développer des pratiques syndicales en phase avec les ambitions de Solidaires de transformation sociale.

Il s'agit aujourd'hui d'amplifier le développement de formations syndicales qui articulent les nécessaires connaissances et spécificités professionnelles avec l'intérêt de développer des formations interprofessionnelles qui permettent en particulier :

- la mutualisation des ressources syndicales notamment de formatrices et de formateurs. Certains syndicats ou fédérations ont ainsi des ressources et d'autres en ont peu ou pas... Il s'agit donc de faire vivre le terme « Solidaires » dans la pratique.
- les échanges sur les situations vécues dans des secteurs souvent éclatés et rompre avec l'isolement des militant-es. Le capitalisme nous divise, le syndicalisme peut nous rassembler.
- le développement de réflexions, de pratiques et de perspectives d'actions communes. On peut préparer le « tous ensemble » chacun dans son coin, dans son secteur professionnel mais la formation syndicale peut être un moyen d'échanges, de connaissances où se forge une conscience de lutte commune.

Les bilans des stagiaires qui participent à des formations interprofessionnelles font état très majoritairement de l'importance et de l'intérêt de formations qui brassent des entreprises, secteurs, statuts différents.

### **DES CYCLES DE FORMATIONS POLITIQUES ET PRATIQUES SYNDICALES À DÉVELOPPER**

Des modules de formation doivent être disponibles pour assurer notamment :

- L'accueil des nouvelles et nouveaux adhérent-es
- La formation syndicale de base des militant-es de Solidaires
- La formation syndicale des militant-es animatrices et animateurs de sections syndicales et syndicats locaux
- La formation syndicale des animatrices et animateurs de fédérations, syndicats nationaux et animatrices et animateurs des Solidaires locaux (ou de coordinations régionales),
- La formation de formatrices et formateurs.

Ces différents modules et leur mise en œuvre en complémentarité entre structures professionnelles et interprofessionnelles seront développés.

## **LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA FORMATION SYNDICALE DOIVENT ÊTRE TRANSPARENTES, COLLECTIVES ET APPLIQUÉES PAR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DE SOLIDAIRES.**

Certaines modifications législatives intervenues depuis le dernier congrès de l'Union Syndicale Solidaires nous permettent de développer une politique de formation qui prenne en compte les besoins liés à la création de nouvelles équipes à la formation politique des militant-es animatrices et animateurs locaux ou nationaux, les besoins en formations syndicales professionnelles et interprofessionnelles.

### **L'égide**

La mise en œuvre de cette politique s'organise autour de l'organisme de formation, le CEFI-Solidaires. Il est agréé pour l'ensemble des Congés de Formations pour l'ensemble du secteur privé comme pour les 3 fonctions publiques.

Toute formation du CEFI Solidaires doit être administrée par une structure. Celle-ci déclare préalablement et se porte garante des stages, des inscriptions, de la signature journalière de feuilles d'émargement conformes aux attestations remises. L'agrément du CEFI-Solidaires a pour contrepartie la nécessité, pour l'ensemble des structures qui l'utilisent, de respecter un certain nombre de règles.

### **La mutualisation et l'accès à la formation de tout-es les adhérent-es et militant-es**

Le principe qui guide l'Union syndicale Solidaires est de donner accès à la formation syndicale au plus proche du lieu de vie sans perte de salaire (et en prenant en charge transport et hébergement) à tout-e adhérent-e quels que soient la taille et les moyens de son syndicat et de son entreprise ou administration. Les grosses organisations syndicales du secteur public ou privé de Solidaires avec des moyens de formation importants, du fait de leurs nombres d'élus-es et de leurs droits, doivent partager ceux-ci avec des organisations petites (ou naissantes) et sans droits.

La mutualisation des moyens de formation entre les organisations doit permettre de financer partout des formations interprofessionnelles tout en préservant la capacité de chaque structure professionnelle à réaliser des formations syndicales spécifiques à son secteur.

### **Le financement de la formation syndicale**

La formation syndicale est coordonnée et impulsée par le CEFI-Solidaires avec un budget dont les principales recettes sont composées principalement :

- des recettes de la facturation (employeurs ou CE) de formations CE, CHSCT ou conventionnelles ET à partir de 2017 aux administrations des formations CHSCT
- depuis 2015 des crédits affectés par le fonds de mutualisation d'une contribution des organisations de la fonction publique des cotisations des structures membres.

La mise à disposition de militant-es par les organisations professionnelles qui disposent de temps de détachement syndical est également un « financement » et un apport complémentaire dans le développement de la formation syndicale.

Ces recettes affectées à la formation syndicale permettent de financer toutes les dépenses liées aux actions de formations syndicales en direction de nos adhérent-es, actions que les organisations ont décidées collectivement. Les dépenses de formation syndicale s'entendent au sens large : financement des salaires, organisation, locaux, déplacements, frais de séjours, équipements, achat de prestations externes, éditions, reprographies, salaires... dans les limites de leur objet de formation.

Le financement des salaires continuera à être administré par le CEFI sur la base d'une répartition entre organisations professionnelles et solidaires locaux. Cette répartition en jours est validée annuellement par les organisations de Solidaires au cours d'un Comité National. La part budgétaire réservée au financement

des salaires sera toujours prioritaire par rapport aux autres dépenses de formations syndicales. L'évolution de ce budget dans le temps reste incertaine si l'on tient compte du fait qu'une partie des employeurs ne maîtrisait pas les règles de perte de salaires depuis leur mise en place en 2015 et que des accords de maintien du salaire (partiel ou total) des stagiaires subsistent dans certaines branches et entreprises.

Afin d'assurer le financement de la formation syndicale, un budget de formation syndicale global concernant les Solidaires locaux et les organisations professionnelles sera présenté chaque année au comité national à partir des principes suivants :

- **toutes** les organisations professionnelles disposent de moyens financiers pour organiser les formations syndicales indispensables à leurs secteurs professionnels
- les Solidaires locaux disposent **des moyens** pour réaliser et développer les formations interprofessionnelles et parfois de soutien aux nouvelles sections syndicales qui se créent.

### **Pour les organisations professionnelles**

Les grosses organisations professionnelles disposent de moyens propres. En sus, une partie des financements sera décidée annuellement au Comité National. Ils devront permettre le développement des formations et financer les dépenses d'organisation des formations syndicales professionnelles. Ce financement est assuré :

- par un financement de base **proportionnel** aux recettes générées par les adhérent-es des organisations professionnelles dans les formations interprofessionnelles.
- en tenant compte également des politiques et des besoins de développement (évolution du nombre d'adhérent-es et besoins spécifiques de formation...)

Les organisations professionnelles qui disposent actuellement des recettes issues de formations organisées par les Solidaires locaux bénéficieront là d'une simplification et d'une réduction des dépenses qu'elles devaient précédemment prendre en charge : notamment les dépenses des participant-es aux formations, qui seront désormais prises en charge par les Solidaires locaux.

Ces moyens sont versés (par avance) à chaque organisation (ou son institut) et devront semestriellement être justifiés par des pièces comptables. Chaque organisation professionnelle garde la faculté d'organiser ses propres formations avec recettes. Si elles se font sous l'égide administrative du CEFI, 20 % de frais en seront prélevés.

### **Pour les Solidaires locaux (ou coordinations):**

Chaque Solidaires local ou coordination de formation de Solidaires locaux peut utiliser **l'intégralité** (moins 20% pour financer l'organisation du CEFI) **des recettes des formations** facturables qu'il organise. Ces moyens sont disponibles soit sous forme de droit de tirage au CEFI soit gérés directement dans le cadre d'un sous-compte régional du CEFI ... Toutes les dépenses sont justifiées par des pièces comptables.

Un budget national complète ces recettes sur une répartition décidée en CN et qui tient compte de l'activité réelle de formation (nombre de stagiaires, de stages, de formatrices et formateurs par exemple). En contrepartie les Solidaires locaux ou coordinations prendront en charge l'intégralité des frais liés à l'organisation et à la participation du stagiaire (sous réserve que l'organisation professionnelle de celui-ci participe aux formations qui génèrent des recettes).

### **Le financement de la politique de formation syndicale interprofessionnelle nationale.**

Le CEFI continuera à prendre en charge l'essentiel des dépenses :

- de formations de formateurs et formatrices
- de formations nationales
- d'édition, notamment des cahiers stagiaires

## **DES CHANTIERS À POURSUIVRE, D'AUTRES À ENGAGER...**

**La commission formation et le bureau du CEFI-Solidaires** restent à renforcer. Le renforcement du rôle de proposition et de coordination du CEFI ainsi qu'une animation plus collective, permise par la mise en place du bureau, ont permis des progrès. Ceux-ci restent néanmoins fragiles, avec une présence irrégulière des militant-es qui y participent. Des renforcements sont de nouveaux indispensables notamment pour renouveler l'équipe d'animation du CEFI.

La participation à la commission de toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles de Solidaires n'est pas suffisamment large pour élaborer et mettre en œuvre une politique de formation qui prenne bien en compte les besoins des militant-es.

**Le contenu et les méthodes des formations.** Une réflexion est à développer autour des méthodes de formation, de pédagogie, d'outils interactifs qui permettent de tenir compte de l'acquis des participant-es. Ces questions doivent ainsi faire l'objet de réflexions en lien avec les formatrices et formateurs. Les modules de formation nécessitent d'être retravaillés, complétés, adaptés en lien avec eux. Des rencontres régulières de formatrices et formateurs doivent être organisées pour échanger sur les pratiques, outils et méthodes utilisés.

**Les coopérations avec d'autres réseaux d'éducation populaires.** Les équipes de Solidaires sont sollicitées régulièrement par des réseaux d'éducation populaire qui proposent des formations avec des méthodes qui renouvellent les pratiques de formation (voir le point précédent). Nos rapports avec les réseaux d'éducation populaire méritent d'être réfléchis.

**La « sous-traitance » de formations.** Certaines organisations de Solidaires ont par ailleurs recours à des sous-traitances ou des intervenant-es qui ne sont pas franchement dans une logique syndicale proche de Solidaires. Le recours à des organismes créés par la CGT (exemple de Secafi) ou la CFDT (exemple de Syndex) pose la question de nos orientations de formation et de leur maîtrise financière.

**Les formations de formatrices et formateurs** qui se sont développées depuis le dernier congrès ont de nombreux intérêts : démultiplication des formations, logiques de dynamiques locales permettant le suivi des équipes, mutualisation des moyens militants... Il s'agit de poursuivre cette orientation pour avoir une carte de formatrices et formateurs qui couvre l'ensemble du territoire. Il faut aussi renouveler en permanence le contenu des formations et impliquer des militant-es nouveaux dans la conception et l'animation des formations de formatrices et formateurs.

**Les formations des militant-es des fonctions publiques** doivent se développer en mutualisant les moyens, par des formations ouvertes et coordonnées pour toutes les fonctions publiques. Cela concerne par exemple les instances spécifiques (CAP, CT, commissions) et les dispositions et questions communes (par exemple prise en charge syndicale des maladies professionnelles).

**Les formations des militant-es sur les questions juridiques** sont en développement et nécessitent une décentralisation et une prise en charge de réflexions politiques, pour des pratiques qui intègrent la dimension « transformation sociale » de notre syndicalisme. Il s'agit de permettre des échanges entre militant-es des sections syndicales, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux aux Prud'hommes et conseillers Prud'hommes notamment.

**Des modules de formation pour les équipes d'animation des Solidaires locaux** (développer une politique syndicale interpro, animation et organisation d'un solidaires local.), ont été proposés (modules de 2 à 4h sur 1 à 3 jours) mais peu d'équipes locales ont décliné ces formations. Il reste à les mettre en place.